

Nathalie Fusté
Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

d'une manifestation sportive sans véhicules terrestres à moteur se déroulant
sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique
Epreuve avec classement

Références :

- Code général des collectivités territoriales : articles L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;
- Code du sport : articles L. 331-5 à L. 331- 7, L. 331- 9, D. 331-5, R. 331-6 à R. 331-17-2, A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 ;
- Code de la route : articles R. 411-29 à R. 411-31, R. 412-9 et R. 414-3-1

Récépissé est donné à :

LAUDAT Jean-Marie, de la déclaration d'une manifestation équestre, en date du 9 janvier 2022, faite en application du code du sport, pour l'organisation d'une épreuve équestre.

Cette épreuve dénommée « **Epreuve équestre** », organisée par l'association « les 2 jours du Quercy », au départ de **Cremps**, et traversant les communes de **Aujols, Laburgade, Lalbenque et Escamps** se déroulera le **13 mars 2022** respectivement de 7h à 9h et comptera **200 participants**.

Caractéristiques de l'épreuve :

Cette manifestation sportive équestre comporte un classement sur deux parcours de 20 et 30 km effectués plusieurs fois afin de réaliser les 13 épreuves de club et de compétitions amateurs sur les longueurs différentes : 90, 60, 40, 30 et 20 km.

Elle se déroule selon les modalités prévues dans le dossier de déclaration et suivant les itinéraires joints au présent récépissé, dans le strict respect du code de la route.

Dispositif de sécurité et de secours :

La manifestation est assurée auprès de la compagnie d'assurance Axa (contrat n°1752999004) et doit respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération française d'équitation.

Le dispositif déclaré de sécurité de cette épreuve est assuré par la présence de **11 signaleurs** pris dans les listes jointes au présent récépissé et de véhicules équipés de gyrophare lors du franchissement des routes et plus particulièrement des routes départementales (D22, D10 D55 et D26).

L'organisateur veillera au respect du code de la route, à la sécurité des participants (cavaliers et personnels d'organisation) et des usagers, notamment aux traversées des routes départementales et le long de celles-ci.

Prescriptions complémentaires :

L'organisateur se chargera de la mise en place et la dépose de toute publicité et de la signalisation réglementaire relative à l'épreuve, ainsi que du nettoyage des chaussées traversées, immédiatement après le passage du dernier concurrent.

Le balisage du parcours doit quant à lui être réalisé avec de la peinture éphémère biodégradable , disparaissant avec les premières pluies.

**Cette manifestation se déroulera dans le strict respect des règles et protocole sanitaires en vigueur.
Le pass vaccinal sera exigé des participants qui devront le présenter à l'organisateur (Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022).**

Je vous informe que je transmets le présent récépissé, dont chaque signaleur doit être en possession, aux services de la gendarmerie nationale, du conseil départemental du Lot et aux maires concernés par le passage de la manifestation.

Cahors, le 16 février 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

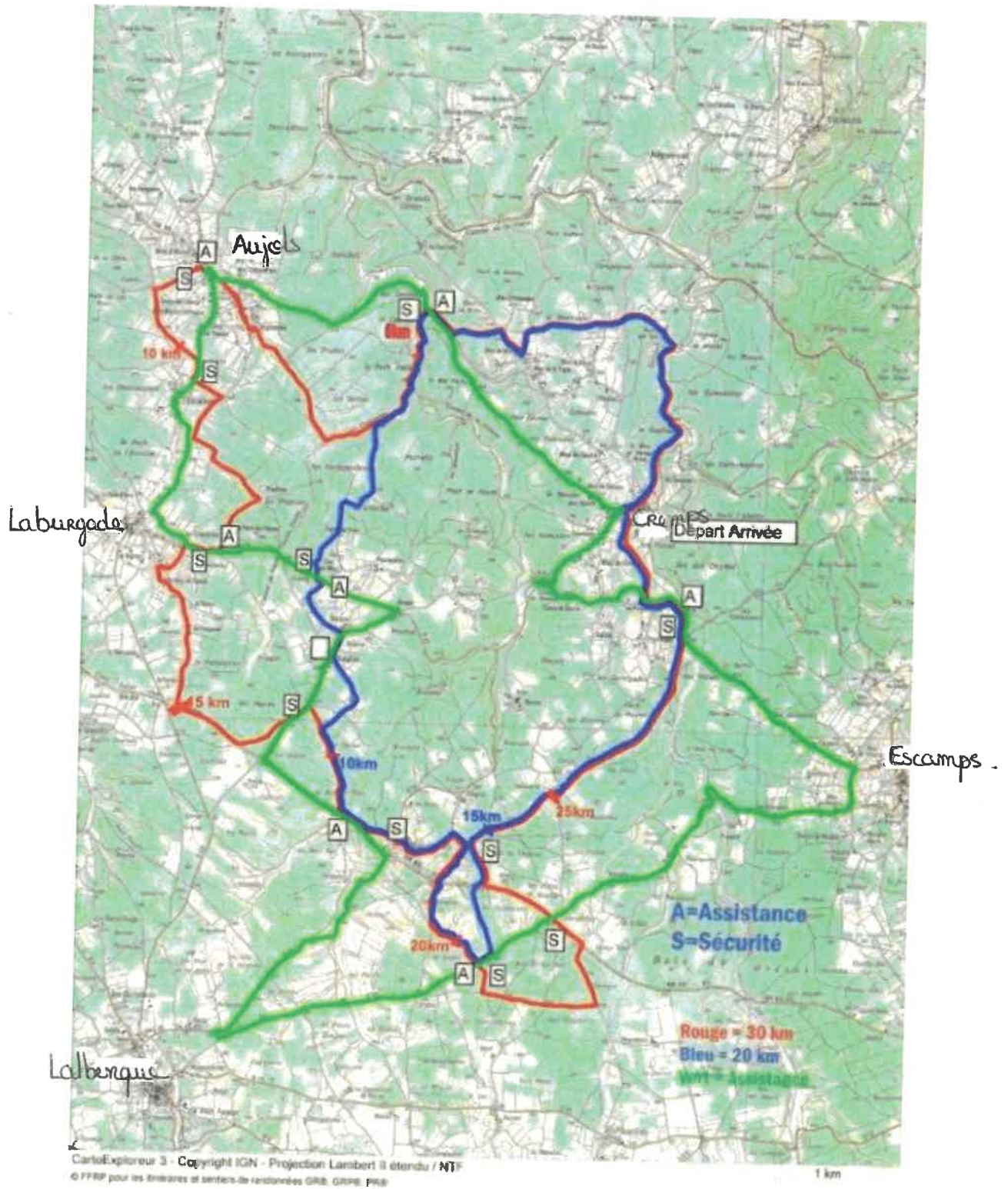


Nicolas REGNY

LAUDAT Jean-Marie
Le Fangas
46 230 Laburgade

P.J : 3

Endurance Equestre Camps.



Vu, pour être annexé
à mon récépissé
du

16/02/2022

LISTE DES SIGNALEURS QUI SONT PLACES SUR LES ROUTES
Personnes qui font partie de l'organisation des 2 Jours du Quercy – ENDURANCE EQUESTRE CREMPS
Du 13 Mars 2022

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>permis de conduire</u>	<u>téléphone</u>
LAUDAT Jean Marie	LABURGADE	46 37 36 405	06 83 87 11 3
LAUDAT Laurence	LABURGADE	84 0646 100 241	06 20 98 80 84
NOYER-LAUDAT Emmanuelle	LABURGADE	17AL30524	06 30 58 54 87
LAUDAT Régine	LABURGADE	1544 00 68 28	06 83 87 11 33
NODARIE Jean-Pierre	CREMPS		06 74 92 97 77
COURNEDE Jocelyne	CREMPS	75 1046 1000 52	06 72 23 81 43
COURNEDE Jean Luc	CREMPS	32 44 66 74 46	06 45 26 33 83
TIPPER Martine	AUJOLS	272456	06 80 66 03 27
TIPPER Michael	AUJOLS	770277220333	06 42 74 85 29
FLAUJAC Jean Claude	LALBENQUE	15 AC 22 822	06 23 07 79 76
HEUZE Christine	LABURGADE	850495320120	06 88 59 72 80
LONJOU Christophe	LABURGADE	14AI66745	06 07 32 80 02
LONJOU Patrick	LABURGADE	15AZ06500	07 80 30 08 60
ROUELLES Michel	CREMPS	12882	06 23 07 79 76
HATTERLEY Alain	CREMPS	76113131050	07 83 62 13 81
NATUREL-SIGOT Marie	CREMPS	87 08 37 20 0468	06 15 05 54 02
TREDAN Yvon	Cremps	14AY86376	06 79 56 16 68
CAMES Monique	Lalbenque	780446100064	06 13 84 97 70
CAMES Yves	Lalbenque	9410571	06 13 84 97 70
DEPECKER Christian	Laburgade		06 87 64 22 88
DEPECKER Catherine	Laburgade		06 30 48 13 49

LISTE DES MOTARDS 2020

<u>Nom et prénoms</u>	<u>Adresse</u>	<u>n° permis</u>	<u>téléphone</u>
DARNAUD Cédric né le 26/02/85	Castelnaud Montratier	01 03 46 10 00 33	06 75 19 96 69
ABRIAL Cendrine née le 25/07/6	Lalbenque	87 03 43 20 00 99	06 81 97 46 63
BACH Alexis né le 24/06/93	Flaujac-Poujols	13 27 4P 335102	06 23 35 61 48

Vu, pour être annexé
à mon récépissé

du

16/07/2022 Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Nicolas REGNY

**LES 2 JOURS DU QUERCY
ENDURANCE EQUESTRE DE CREMPS**

LE DIMANCHE 13 mars 2022

**DEPART DE CREMPS à 8 heures
Pour la 80 km vitesse libre et imposée**

Liste des voies empruntées ou traverser par les cavaliers *

D 22 : entre Escamps et Cremps les cavaliers (empruntent sur quelques centaines de mètres puis repartent sur la droite en direction de Cremps.

On la coupe aussi sous Laburgade à hauteur du Lac de Fraysse

Et à partir de Biargues on longe sur quelques dizaines de mètres et on repart à gauche sur le balisage bleu.

D 10 : quelques centaines de mètres entre Aujols/Lescalier et on la coupe à gauche pour reprendre le balisage rouge.

D55 : les cavaliers traversent la D 55 (3 fois) MAIS ne l'emprunte pas

D 26 : les cavaliers la traversent à hauteur du Mas de Vers.

Les cavaliers empruntent des chemins qui sont balisés par l'organisation.

(flèches différentes couleur (bleue ou rouge) suivant le parcours emprunté).

***Voir en détail sur la carte du circuit jointe**

ASSOCIATION CIBISTES
LES SIGNALEURS DE L'ESPACE
46800 SAINT CYPRIEN
Présidente: Mme Sylvie BALIK

Liste de permis

Nom et Prénoms	date naissance	
n° permis de conduire		
1 BALIK Stéphane	30/10/71	070545100099
2 BALIK Sylvie	14/12/94	17AE57362
3 DA COSTA Mark	03/06/96	140446100245
4 PANNETIER Marie Christine	10/02/61	891046100053
5 SOTTORIVA Alexandra	22/02/79	950346100163
6 REYES Noe	19/06/1999	17AM39143
7 LELEU David	14/06/1988	070759500451
8 LONGUET Cristelle	14/09/1975	15AH90122
9 SANCHEZ Alicia	18/11/1998	19AA74119
10 DABAT Sabine	14/04/1989	14AG96431

Vu, pour être annexé
à mon récépissé
du

16/02/2020

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Nicolas REGNY